

ACTES DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les délibérations en texte intégral sont disponibles sur demande à la Chefferie de Cabinet du Port autonome de Strasbourg, 1 rue du Port du Rhin, CS 80407, 67002 STRASBOURG Cedex (Tél. + 33 (0)3 88 21 74 02 — pas@strasbourg.port.fr).

Séance du Conseil d'administration du 10 mars 2023

Lors de la séance du 10 mars 2023, le Conseil d'administration du Port autonome de Strasbourg, après en avoir délibéré, a pris les décisions dans les affaires suivantes :

- 1.-Ouverture de la séance excuses et vérification du quorum
- 2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

99 99 99

I. Dossiers stratégiques

- 3.- Approbation : suite de la démarche stratégique et feuille de route résultant du séminaire du CA du 9 février 2023
- 4.- Approbation : nouveau Contrat de développement PAS-Ville-Eurométropole de Strasbourg-Région Grand Est faisant suite au Contrat de développement initial, signé en 2011 permettant d'encadrer les relations du PAS avec les partenaires stratégiques
- 5.- Approbation : Démarche RSE du PAS > Projet IMPACTS visant à doter le PAS d'un outil d'évaluation ex ante de ses décisions

II. Dossiers budgétaires et financiers

- 6.- Décision : Compte financier 2022, présentation de l'exécution budgétaire du PAS (maison-mère 2022)
- 7.- Décision : Réévaluation de l'opération d'investissement n° 1584 du 02/01/21 relative aux travaux de réseaux quai Jacoutot Régularisation d'un contrat de transfert de maitrise d'ouvrage avec l'Eurométropole de Strasbourg au profit du PAS pour la réalisation des travaux d'eau potable (renouvellement) et d'assainissement sur une emprise commune
- 8.- Décision : Autorisation de la dépense relative à l'opération d'investissement n° 1577 relative au grand entretien ferroviaire d'un montant total de 1,4 M€ sur la période 2023-2026

PAS

III. Dossiers institutionnels et gouvernance

PERSONNEL

- 9.- Décision : Prorogation du mandat des membres au sein des instances représentatives du personnel (Comité du personnel, CHSCT, Conseil de discipline, Commission des rémunérations) Report des élections ou désignation des représentant du personnel au sein de ces instances
- 10.- Décision : Désignation des représentants du PAS au sein de conseils, comités, assemblées et commissions à la suite du départ du Directeur général délégué du PAS
- 11.- Approbation : Conclusion de l'accord « Term Sheet » entre le PAS et la Société LRT

. . .

IV. Dossiers planification spatiale et domaniaux

- 12.- Décision : Résiliation anticipée des contrats en cours portant sur trois terrains occupés par UPM France SAS sis 4 rue Charles Friedel à Strasbourg de 15,7 hectares environ et fixation des modalités correspondantes (notamment indemnité à la charge d'UPM) Amodiation d'une partie des emprises ainsi restituées au PAS au profit de la société BLUE PAPER
- 13.- Décision : Site de 9 943 m² occupé au 41 route du Rhin à Strasbourg par la Sàrl du Rhin depuis 2015, principes relatifs à la neutralisation de la redevance domaniale pendant une phase temporaire liée à l'étude par le PAS d'une résiliation anticipée du contrat
- 14.- Décision : Changement de la nature de l'occupation d'un terrain de 42 500 m², par la SCI RHINOSTRA, 9 rue de Rochefort, par voie de sous -location à la Société CLESTRA en vue d'exercer une activité industrielle sur le site

V. Rapports d'activité

15.- ... 16.- ... 17.- ...

AFFAIRES APPROUVEES PAR LE BUREAU DU CA DU PAS LE 9 DECEMBRE 2022

Approbation : Partenariat entre l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur — ADEUS — et le PAS - Validation du financement du PAS au titre de l'année 2022 au vu du contenu du travail partenarial

Décision : prorogation pour une durée de 3 ans de la convention d'occupation octroyée par le Port autonome à la Société Bourgey Montreuil Alsace pour le terrain situé 12 rue de Rochefort à Strasbourg d'une superficie de $14\,700\,\mathrm{m}^2$

AFFAIRES APPROUVEES PAR LE BUREAU DU CA DU PAS LE 9 FEVRIER 2023

PAS

Décision : prorogation de la durée du contrat d'occupation octroyé par le Port autonome à la Société SERMIX pour le terrain situé 107 rue du Rhin Napoléon à Strasbourg

Décision : prorogation de la durée du contrat d'occupation octroyé par le Port autonome à la Société UNIBETON pour le terrain situé 5a rue de la Minoterie à Strasbourg

19.- Prochaine séance : 16 juin 2023 à 14h

- 3/3 -